

CHAPITRE V : DE LA SECURITE DES TRANSMISSIONS

Santé et PNC AVT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/09/2011
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	JUST1033549A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000023311093

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] , envoyer, recevoir, conserver ou traiter de toute autre manière des courriers électroniques sont synchronisés sur le serveur de temps du RPVJ, lui-même synchronisé sur plusieurs serveurs de temps reconnus [...]

[...] Les fonctions de sécurité du réseau privé virtuel justice sont spécifiées par l'arrêté du 31 juillet 2000 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour l'ensemble des agents [...]

[...] Le système de communication électronique mis à disposition des agents du ministère de la justice chargés du traitement et de l'exploitation des informations recueillies ou expédiées par la voie électronique [...]

[...]l'arrêté du 31 juillet 2000 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour l'ensemble[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE JUST1033549A du 1 septembre 2011, « CHAPITRE V : DE LA SECURITE DES TRANSMISSIONS ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCTA0000023311093>
(consulté le 28 août 2026).